

Avis de demandes de dérogation mineure au Règlement 01-4501 sur le zonage

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 2 décembre 2024 à 19 h 30, au 300, rue Saint-Charles Ouest, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Permettre au 2678, rue Sainte-Hélène :
 - un bâtiment d'une hauteur maximale de trois étages au lieu de deux étages;
 - une largeur d'allée de circulation minimale de 4,26 mètres au lieu de 6 mètres;
 - une largeur minimale pour une case de stationnement pour personne à mobilité réduite de 4,10 mètres au lieu de 5 mètres.

2. Permettre au 1110, rue Hubert :
 - une hauteur maximale de trois étages, au lieu de deux étages;
 - un coefficient d'occupation du sol maximal de 0,88, au lieu de 0,80;
 - un nombre minimal de 5 cases de stationnement au lieu de 6 cases;
 - une aire d'agrément d'une superficie minimale de 99 mètres carrés au lieu de 133 mètres carrés.

3. Permettre au 2997, chemin de Chambly :
 - une bande paysagère d'une largeur minimale de 2,85 mètres entre un espace de stationnement et la limite de propriété le long du chemin de Chambly au lieu de 3 mètres;
 - une bande paysagère d'une largeur minimale de 1,55 mètre entre un espace de stationnement et la limite de propriété le long du boulevard des Ormeaux au lieu de 3 mètres;
 - l'absence d'une bande paysagère entre une affectation principale « Commerce (C) » et une affectation principale « Habitation (H) »;
 - une allée de circulation à sens unique d'une largeur minimale de 5,25 mètres au lieu de 5,5 mètres.

4. Permettre aux 322-324, rue Barthélémy, un bâtiment principal avec :
 - une largeur minimale de 8,80 mètres au lieu de 9 mètres;
 - une marge arrière minimale de 4 mètres sur une largeur maximale 4,70 mètres, au lieu d'une marge arrière minimale de 9 mètres;
 - une marge arrière minimale de 6,30 mètres sur une largeur maximale 4,40 mètre, au lieu d'une marge arrière minimale de 9 mètres

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, lors de ladite séance.

Longueuil, le 14 novembre 2024.

Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil